

Coopération internationale et villes viables, un difficile arrimage – quelques exemples brésiliens

Normand Brunet

Université du Québec à Montréal

Résumé

À la veille du Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992, les rencontres internationales d'autorités locales se sont multipliées et ont conduit à l'adoption de plusieurs déclarations orientées vers la mise en œuvre de la ville viable. Basées sur une bonne connaissance des problématiques d'environnement et de développement urbains, ces déclarations énumèrent une série de moyens à privilégier; la coopération et la solidarité entre les villes des pays développés et les villes des pays en développement tiennent une place importante parmi les prescriptions. Entre 1992 et 2006, plusieurs démarches ont été effectuées en vue de formuler et de réaliser des projets de coopération sur la ville viable impliquant des partenaires du Québec et du Brésil. Ces démarches se sont soldées par des échecs beaucoup plus souvent que par des réussites. Pour réussir à réaliser un projet substantiel, il faut composer avec de multiples sources de difficultés, tout en évitant de s'appuyer sur la rhétorique. Ainsi, l'obligation de solidarité des villes du Nord à l'égard des villes du Sud reste un discours très difficile à concrétiser.

Introduction

Loin d'être sous contrôle, les problématiques environnementales urbaines sont de plus en plus préoccupantes. Les villes des pays développés croulent sous le poids de l'automobile particulière. Les villes des pays en développement ou en transition n'échappent pas à ce fléau, qui s'ajoute aux innombrables difficultés rencontrées dans les zones où une multitude d'êtres humains doivent livrer une lutte quotidienne pour la survie et la dignité. Encore aujourd'hui, la satisfaction des besoins fondamentaux que sont l'alimentation, l'approvisionnement en eau potable, le logement et l'assainissement est loin d'être acquise. « Près d'un urbain sur trois (presque un milliard de personnes) vit dans un bidonville, dans des conditions caractérisées par la promiscuité, le manque d'emplois, la précarité de l'habitat, l'insalubrité de l'eau, les déficiences sanitaires et des services de santé, et l'insécurité générale, y compris les violences contre les femmes. » (Nations Unies, 2005 : 34)

Il y a trente ans, des constats très lucides étaient pourtant dressés à l'occasion de la première Conférence sur les établissements humains (Habitat I), tenue à Vancouver en 1976. Et déjà, des engagements politiques étaient pris. La Déclaration de Vancouver sur les établissements humains (United Nations, 1976a) montre que la communauté internationale possédait dès 1976 – et sans doute bien avant – une vision claire de l'ampleur de la problématique et de la nature du plan d'action à mettre en œuvre (United Nations, 1976b) pour y faire face. Cette Conférence avait tout de même généré des résultats intéressants, tels que la création du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUÉH), devenu ONU-Habitat en 2002 (Nations Unies, 2002) et, du côté des organisations non gouvernementales, de la Coalition Internationale de l'Habitat. En 1995, à la veille de la Deuxième Conférence des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat II), un rapport de la Commission des établissements humains constatait qu'il n'y avait pas eu d'amélioration substantielle dans les conditions d'habitat pour les pauvres en milieu urbain et que, dans bien des cas, la situation s'était sérieusement détériorée depuis 1976 (United Nations Commission on Human Settlements,

1995). Et aujourd'hui, un membre de la Coalition Internationale de l'Habitat s'interroge à savoir si quelque progrès a été réalisé depuis Habitat (van der Rest, 2006).

Au tournant du millénaire, les dirigeants politiques du monde entier ont adopté un programme d'action mondial pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes. Les objectifs du Millénaire pour le développement prévoient une vaste gamme d'engagements. L'objectif 11, par exemple, vise à assurer un environnement durable; une des cibles visées à l'intérieur de cet objectif consiste à réussir à améliorer sensiblement, d'ici 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis (Nations Unies, 2005).

Bref, ce ne sont pas les engagements qui manquent. Les pages qui suivent proposent de jeter un regard critique sur la mise en œuvre des engagements urbains – en particulier ceux qui ont trait à la coopération – qui ont été pris par les autorités locales en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED ou Sommet de la Terre, Rio de Janeiro, juin 1992). Ce regard critique se fonde sur de multiples démarches effectuées depuis 1992, démarches qui prennent en quelque sorte la forme d'une expérimentation du difficile passage du discours à l'action.

Rhétorique de la coopération et Sommet de la Terre

La période qui a précédé le Sommet de la Terre a été très fertile en discussions relatives au développement urbain viable. Les rencontres internationales d'autorités locales se sont multipliées autour de ce concept et du positionnement des villes par rapport à un événement conçu pour interpeller les nations d'abord et avant tout; rappelons que les premières versions de l'Agenda 21 ignoraient pratiquement la question urbaine. Cette mobilisation, renforcée par la création de l'ICLEI (Local Governments for Sustainability – Les gouvernements locaux pour le développement durable) en 1990 a permis l'insertion dans l'Agenda 21 de deux chapitres extrêmement importants, à savoir le chapitre 7 (Promotion d'un modèle viable d'établissements humains et le chapitre 28 (Collectivités locales à l'appui de l'Agenda 21) (Nations Unies, 1992).

Les déclarations et engagements se sont également multipliés à cette époque. Mentionnons ici les textes issus des rencontres de Melbourne (octobre 1990), Oslo (juin 1991), Toronto (août 1991), Montréal (octobre 1991), Rio de Janeiro (janvier 1992) et Curitiba (mai 1992) (Brunet, 2002a). À Curitiba, un pas important a été franchi – du moins du point de vue de la rhétorique – et le texte adopté par les participants est devenu un 'engagement', plutôt qu'une simple 'déclaration'. Pilotée conjointement, du moins sur papier, par l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), la Fédération mondiale des Cités unies, le Sommet des grandes villes du monde et l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux, cette rencontre avait pour but de synthétiser les rencontres précédentes et de convertir l'ensemble des beaux principes énoncés antérieurement en engagements concrets.

Dans le cas de la Ville de Montréal, qui jouait à l'occasion du Sommet de la Terre un rôle de leadership très convoité par plusieurs villes 'rivaux', il est clair que les engagements pris à Curitiba en mai 1992 n'ont pas été tenus (Brunet, 2002a). Cependant, ce cas est sans doute loin d'être unique. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à comparer la situation actuelle sur le terrain à ce qui avait alors été annoncé : « Les autorités locales, les villes et les régions métropolitaines unissent leurs efforts, par leurs associations et réseaux, pour relever les défis

de l'Agenda 21, le programme d'actions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Elles prépareront leurs plans d'actions, y compris les objectifs et calendriers correspondants, et présenteront un rapport sur ces plans à leurs associations respectives d'ici un an (...). Curitiba, le 29 mai 1992. » (Association mondiale des grandes métropoles *et al.*, 1992)

L'Engagement de Curitiba témoigne d'une vision claire de tout ce qui doit être fait pour rendre les villes plus viables :

- fournir les services essentiels à tous les citoyens, sans causer aucune dégradation supplémentaire de l'environnement ;
- accroître progressivement l'efficacité énergétique;
- réduire progressivement toute forme de pollution;
- gaspiller le moins possible et économiser le plus possible;
- combattre les inégalités sociales, les inégalités entre les sexes ainsi que la pauvreté;
- donner la priorité aux besoins des enfants et à l'application de leurs droits ;
- intégrer la planification environnementale et le développement économique;
- impliquer de plus en plus l'ensemble des acteurs de la collectivité dans la gestion de l'environnement;
- mobiliser tous les efforts dans le sens d'une coopération accrue entre les collectivités locales.

Ce dernier item sert de point de départ au texte qui suit. Mentionnons ici que le Sommet de la Terre a non seulement représenté l'occasion pour les autorités locales de se positionner sur l'échiquier des grandes politiques urbaines à l'échelle mondiale; il a aussi été un formidable champ de bataille quant à la notoriété et à la visibilité, aussi bien au niveau des villes qu'au niveau des associations internationales de villes.

Approche et méthode

Comment les beaux discours tenus à Rio et dans les rencontres qui ont précédé le Sommet de la Terre se traduisent-ils en actions concrètes? Dans quelle mesure un engagement politique peut-il véritablement faciliter la réalisation de projets de coopération?

L'approche qui a été mise de l'avant et qui est décrite ici a consisté à tester cette rhétorique, un peu à la manière d'une épreuve d'hypothèse. L'expérimentation est la meilleure façon de passer à l'action, tout en cherchant à répondre à ces questions. Cette approche est solidaire et bidirectionnelle, considérant que dans un processus de coopération et d'apprentissage mutuel les villes du Nord ont autant à apprendre et à gagner que les villes du Sud (Qadeer, 1988). Elle s'inscrit dans le cadre d'une science de type 'artisanal', très éloigné du mode industriel de production des connaissances qui domine largement la scène scientifique. Elle se veut à la fois systémique, intersectorielle, participative et concertée, bref : intégrée.

Élaborée à l'occasion de la réalisation d'une thèse de doctorat (Brunet, 1995) portant sur les questions environnementales urbaines et comportant notamment des études de cas de Montréal (Québec, Canada) et de Santos (São Paulo, Brésil), la méthode utilisée privilégie la coopération entre des acteurs du Québec et du Brésil et se concentre sur les écosystèmes urbains, tout en tenant compte des interfaces existant entre les milieux urbains, ruraux et naturels. Elle postule que les connaissances et les informations déjà disponibles, si elles étaient bien utilisées, pourraient permettre des avancées majeures en ce qui a trait à

l'amélioration de la qualité de vie et de la qualité de l'environnement en milieu urbain (Brunet, 2002b).

Ainsi, entre 1992 et 2006, plusieurs démarches ont été effectuées en vue de formuler et de réaliser des projets de coopération portant sur la ville viable et impliquant divers partenaires. Ces démarches rejoignent simultanément la coopération, l'intervention, la recherche et la formation; elles s'appuient sur un réseau de collaboration et s'inscrivent dans un processus de long terme.

Quelques exemples brésiliens

Au fil des ans et sur une période de 14 ans, plusieurs dizaines de projets ont été amorcés avec des partenaires du Québec et du Brésil. L'expérience démontre que la vaste majorité d'entre eux n'ont pas été menés à terme, pour une raison ou pour une autre. Les informations relatives à ces multiples tentatives représentent un matériel intéressant à exploiter dans le but d'en tirer des apprentissages et de les partager. Toutefois, ce travail reste à compléter, et ce n'est pas le but de la présente communication. Ainsi, même s'il serait possible de quantifier les succès et les échecs, et de regrouper ces derniers dans diverses catégories, le présent exercice utilise ce matériel de façon qualitative, dans le cadre des questions abordées par ce colloque sur l'aide internationale et les idéologies et politiques de développement urbain. En ce sens, les exemples qui suivent représentent simplement une variété de démarches.

Mentionnons aussi que les efforts déployés au cours de ces années visaient à fournir une réponse adaptée à des besoins observés, plutôt que de s'inscrire dans une logique de réponse à des appels d'offres ou de satisfaction des exigences d'organismes tels que la Banque mondiale ou la Banque interaméricaine de développement. Les interventions se sont donc effectuées dans une démarche proactive de type *processus*, plutôt que de s'inscrire dans un cadre réactif de type *produits*.

1. Santos (SP)

Au cours de la réalisation d'une étude de cas portant sur Santos et la Baixada Santista, plusieurs contacts ont été établis avec divers types d'acteurs locaux, avec l'intention de développer des projets de coopération et d'apprentissage mutuel Nord – Sud.

Quelques projets avec un consultant en environnement ont bien fonctionné et une collaboration multiforme a été établie. Du côté de la municipalité de Santos, alors gouvernée par l'équipe de David Capistrano (Parti des travailleurs – PT), ces idées ont été bien reçues. Des échanges se sont poursuivis à l'occasion de colloques tenus au Québec et au Brésil. Puis les élections municipales de 1996 ont entraîné un changement d'Administration et ces démarches ne sont pas allées plus loin.

Parallèlement, une étude de cas effectuée sur Montréal et la région métropolitaine a mis en évidence plusieurs similarités entre Montréal et Santos : caractère historique, situation de villes centres, localisation insulaire, villes portuaires. Deux variantes de coopération avaient alors été imaginées, l'une portant sur la question de l'eau, l'autre, plus large, portant sur l'ensemble de l'écosystème urbain. Les problématiques environnementales urbaines de Santos et de sa région sont évidemment beaucoup plus intenses et plus complexes que celles de la région métropolitaine de Montréal. Dans un processus de coopération et de solidarité

et d'apprentissage mutuel, une ville de la zone tropicale et une ville de la zone tempérée ayant développé des mécanismes originaux de résolution de problèmes auraient pu échanger sur cette base (Brunet, 1995).

Une vérification avait alors été faite auprès de la Ville de Montréal qui, malgré les belles intentions contenues dans la *Déclaration commune adoptée au 3^e Sommet des grandes villes du monde* et portant sur le développement urbain viable (Sommet des grandes villes du monde et Ville de Montréal, 1992) était beaucoup plus intéressée par sa collaboration avec la Préfecture municipale de Rio de Janeiro en vue du positionnement de ces deux villes et de leurs alliées relativement au Sommet de la Terre. Cette « collaboration » était d'ailleurs conjoncturelle et elle s'est achevée en même temps que le Sommet de Rio. Dans ce contexte, une coopération avec Santos était jugée sans intérêt.

2. São Paulo (SP)

Plusieurs projets ont été amorcés avec des partenaires de São Paulo ; quelques exemples représentatifs sont présentés ici.

2.1. FNU-CUT. La Fédération nationale des *urbanitários* (FNU) est affiliée à la Centrale unique des travailleurs (CUT) et regroupe des travailleurs des secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement; son siège social est situé à Rio et elle opère un bureau à São Paulo. Depuis une dizaine d'années, plusieurs collaborations ponctuelles ont été réalisées, telles que des stages et la participation à des colloques organisés au Brésil et au Québec. Des démarches plus substantielles avaient été entreprises en 1998 dans le but d'établir une coopération entre cette fédération et la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui regroupe des travailleurs québécois. Ce processus s'est achevé avec un changement survenu à la direction du Service des relations internationales de la CSN.

2.2. SENAC de São Paulo. Amorcée en 1996 et toujours active 10 ans plus tard, une fructueuse relation de coopération institutionnelle entre le SENAC de São Paulo (SENAC-SP) et l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a notamment appuyé la mise sur pied du Centre d'éducation environnementale du SENAC-SP, puis de la Faculté SENAC des sciences de l'environnement. À l'abri des changements politiques municipaux, provinciaux ou fédéraux, cette relation a tout de même subi certains contrecoups des relations parfois difficiles entre le Brésil et le Canada.

2.3. État de São Paulo. Des contacts établis en 1992 ont donné lieu à des collaborations ponctuelles, mais aucun projet substantiel n'a vu le jour, notamment à cause du manque de continuité relié aux changements découlant d'élections.

2.4. Prefeitura municipal de São Paulo. Dans le cadre d'un contexte favorable découlant d'une rencontre entre la ministre des Relations internationales du Québec et la mairesse Marta Suplicy (PT), un inventaire des pistes de coopération entre le Québec et la municipalité de São Paulo fut réalisé en 2003; ce processus s'est arrêté avec les élections qui ont amené un changement de gouvernement au Québec en 2003.

3. **Santo André (SP).** Entre 1999 à 2004, le SENAC-SP, l'Institut des sciences de l'environnement et la Chaire d'études sur les écosystèmes urbains de l'UQAM ont piloté l'élaboration d'un ambitieux projet de coopération qui devait se dérouler dans un

quartier industriel de Santo André et impliquer la participation de la municipalité de Santo André, du Consortium intermunicipal du Grand ABC, de la Ville de Montréal et de divers partenaires montréalais. Le Fonds de transfert de technologie Canada-Brésil avait été envisagé comme principale source de financement pour ce projet prévoyant le transfert et l'adaptation d'un modèle québécois de concertation environnementale locale. Ce fonds est géré par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Le projet est finalement tombé dans le vide malgré la réalisation, sur une période de 5 ans, de nombreux ateliers et de multiples démarches. Une analyse fine de ce dossier devrait conduire à identifier les causes de cet échec, dans le but d'en tirer des apprentissages. Loin d'être la seule cause, la très lourde bureaucratie de l'ACDI – et tout ce qui l'accompagne – n'a certainement pas facilité les choses.

4. **Autres exemples.** Plusieurs autres démarches de coopération ont été amorcées depuis 1992, le plus souvent sans succès. Les causes sont variées : changement politique suite aux élections (démarches entreprises avec la Fondation environnementale de l'État du Minas Gerais – FEAM), changement d'orientation (projet d'Agenda 21 local, municipalité de Laguna, SC), manque de disponibilité pour donner suite à une demande de collaboration (Salvador, BA), et autres. Certaines démarches en cours produisent parfois des résultats, mais exigent beaucoup de temps et de persévérance (coopération institutionnelle entre l'UQAM et l'Université fédérale de Mato Grosso en matière d'environnement; Laboratoire d'écodéveloppement d'Ibiraquera, SC). Un projet de formation, recherche et intervention qui devrait s'implanter dans le *Nordeste* du Brésil est en voie d'être formulé par le Centre d'études et de recherches sur le Brésil de l'UQAM, avec des collaborateurs du réseau de l'Université du Québec et de diverses universités brésiliennes.

Discussion

Tel que mentionné plus haut, les exemples qui précèdent présentent simplement une variété de démarches, en lien avec les questions abordées par ce colloque. Ces démarches s'inscrivent dans un processus amorcé en 1992 et portant sur diverses facettes de la coopération Québec – Brésil relative au milieu urbain. Ce milieu est considéré dans l'ensemble de ses dimensions, d'abord environnementales, mais également sociales, et ce dans la perspective de la ville durable (Mathieu et Guermond, 2005) ou viable (Gauthier et Lepage, 2005).

Les démarches entreprises ont conduit à un certain nombre de réalisations, mais les projets qui n'ont pas été menés à terme sont beaucoup plus nombreux que les réussites. Un peu à la manière de l'iceberg, la partie visible (ou les projets réussis) représente une faible proportion de l'ensemble des tentatives. Une telle *hypothèse de l'iceberg* pourrait éventuellement faire l'objet d'une épreuve. Pour le moment, elle est simplement formulée.

La réussite d'un projet sous-entend l'heureuse combinaison de tous les facteurs requis. Une défaillance au niveau d'une seule condition de réussite peut suffire à faire déraiser tout un processus. Or, la réalité se situe souvent de ce côté plutôt que du côté des réussites.

Selon le ou les niveaux de gouvernement auxquels ils s'adressent, les projets de coopération entre le Québec et le Brésil doivent pouvoir traverser les changements politiques découlant des élections municipales, provinciales et fédérales, aussi bien au Canada qu'au Brésil. Il peut donc s'agir d'une véritable course à obstacles, à laquelle s'ajoutent des difficultés telles que le

manque de financement, les fluctuations dans les taux de change, le manque de disponibilité, la démotivation, la lourdeur bureaucratique, et autres. Le manque de volonté politique réelle qu'on peut observer malgré des engagements clairement formulés s'ajoute à cette liste d'obstacles. Mais de toute évidence, la rhétorique ne représente qu'un facteur de difficultés parmi plusieurs autres.

On parle moins spontanément des échecs que des réussites. Des répertoires de bonnes pratiques ont été constitués pour servir de sources d'inspiration. Toutefois, il serait utile de monter de tels répertoires en utilisant des projets échoués desquels on pourrait tirer des apprentissages aussi riches, sinon plus, que ceux découlant des meilleures pratiques.

Conclusion

La période qui a précédé le Sommet de Rio a généré de nombreux textes intéressants sur les questions de l'environnement urbain et du développement urbain viable. Les déclarations, engagements et autres textes officiels résultant de rencontres internationales de gouvernements nationaux ou d'autorités locales montrent qu'on possède une bonne compréhension de l'ampleur des problématiques environnementales urbaines, et de tout ce qui devait être fait pour les aborder adéquatement. L'Agenda Habitat, adopté à Istanbul en 1996, est très révélateur à cet égard (UN-Habitat, 2003). Le problème se situe en aval, au moment de la mise en œuvre. Les engagements non tenus sont en fait beaucoup plus nombreux que ceux qu'on arrive à rencontrer. Au sujet des objectifs du Millénaire pour le développement, Clemens et Moss (2005) soulignent les risques associés au fait de fixer des cibles irréalistes, une avancée n'atteignant pas une cible donnée pouvant à tort être considérée comme un échec.

Par ailleurs il existe, d'une part, des modèles théoriques de coopération, et d'autre part leur concrétisation sur le terrain. Selon Parenteau et Lavoie (2005), le modèle théorique canadien de coopération internationale en gestion environnementale urbaine n'est réalisé que très partiellement. En effet, si les enjeux du développement urbain sont relevés adéquatement, les enjeux relatifs au développement social, à la bonne gouvernance et à la mondialisation des marchés des services et infrastructures urbaines sont très peu pris en compte dans les projets.

L'expérience découlant de quatorze années de démarches de coopération avec divers acteurs brésiliens démontre qu'on ne peut s'appuyer sur la rhétorique et qu'il faut composer avec de multiples sources de difficultés pour finalement réussir à réaliser un projet substantiel. Les réussites sont ainsi plus rares que les échecs. Les opérations ponctuelles telles que les stages, les cours, les colloques ou les ateliers sont évidemment moins complexes et présentent un taux de réussite supérieur.

Dans un contexte de détérioration continue de la qualité de l'environnement et de mondialisation de la pauvreté (Chossudovsky, 1998), l'obligation de solidarité des villes du Nord à l'égard des villes du Sud reste un discours très difficile à concrétiser.

Références

- Association mondiale des grandes métropoles, Métropolis, Fédération mondiale des cités unies, Sommet des grandes villes du monde, Union internationale des villes et pouvoirs locaux, 1992**, *Rapport. Rencontre des villes et des associations internationales de villes dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement*, Rio de Janeiro, 1 et 2 juin 1992.
- Brunet, N., 2002a**, *L'Engagement de Curitiba, un lien à rétablir pour Montréal*. Vertigo – La revue électronique en sciences de l'environnement. Volume 3 Numéro 3 : 19-24.
www.vertigo.uqam.ca/vol3no3/art4vol3n3/vertigovol3no3art4.pdf
- Brunet, N., 2002b**, *Le programme Îles, un modèle inédit de coopération*. In : Actes du VIe Congrès de l'Association brésilienne d'études canadiennes, Porto Alegre, novembre 2001. CD-ROM.
- Brunet, N., 1995**, *Écosystème urbain et flux d'information*. Thèse de doctorat en sciences de l'environnement. Université du Québec à Montréal, 362 p. + annexe.
- Chossudovsky, M., 1998**. *La Mondialisation de la pauvreté. Les conséquences des réformes du FMI et de la Banque mondiale*. Écosociété. Montréal. 248 p.
- Clemens, M., and T. Moss, 2005**, *What's wrong with the Millenium Development Goals?* Center for Global Development, CDG Brief, September 2005, 4 p. www.cgdev.org/content/publications/detail/3940/
- Gauthier, M. et L. Lepage, 2005**, *La mise en œuvre de la ville viable : une problématique d'action publique*. Pp 101-117 in : Mathieu, N. et Y. Guermond (éds), 2005, *La ville durable, du politique au scientifique*. Cemagref, Cirad, Ifremer, INRA. Paris. 285 p.
- Mathieu, N. et Y. Guermond (éds), 2005**, *La ville durable, du politique au scientifique*. Cemagref, Cirad, Ifremer, INRA. Paris. 285 p.
- Nations Unies, 2005**, *Objectif 7 – Assurer un environnement durable*, p, 30-35 in *Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport 2005*, www.un.org/french/millenniumgoals/goal_7.html
- Nations Unies, 2002**, *Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)*, Résolution A/RES/56/206, 5p. www.unhabitat.org/downloads/docs/2070_7834_gaf.pdf
- Nations Unies, 1992**, *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement*, (Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992), A/CONF.151/26 (Vol. I), 12 août 1992, Distr. générale.
- Parenteau, R. et P. Lavoie, 2005**, *Coopération internationale en gestion environnementale urbaine : un modèle théorique canadien*. Canadian Journal of Developing Studies XXVI (3) : 467-485.
- Qaadeer, M., 1988**, "Planning in the Third World" in *Western universities*, Ekistics, 55: 64-68.
- Sommet des grandes villes du monde et Ville de Montréal, 1992**, *Rapport du 3e Sommet*, Montréal 14-17 octobre 1991, 44 p.
- UN-Habitat, 2003**. *The Habitat Agenda Goals and Principles, Commitments and the Global Plan of Action*. www.unhabitat.org/downloads/docs/1176_6455_The_Habitat_Agenda.pdf
- United Nations, 1976a**, *The Vancouver Declaration on Human Settlements*. From the *Report of Habitat: United Nations Conference on Human Settlements*, Vancouver, Canada, 31 May to 11 June 197, p. 1-9.
www.unhabitat.org/downloads/docs/924_21239_The_Vancouver_Declaration.pdf
- United Nations, 1976b**, *The Vancouver Action Plan*. From the *Report of Habitat: United Nations Conference on Human Settlements*, Vancouver, Canada, 31 May to 11 June 197, p. 1-44.
www.unhabitat.org/downloads/docs/924_21239_The_Vancouver_Declaration.pdf
- United Nations Commission on Human Settlements, 1995**, *Review of national action to provide housing for all since Habitat United Nations Conference on Human Settlements, 1976*.
www.unhabitat.org/downloads/docs/3651_57335_HS-C-15-5.htm
- van der Rest, J., 2006**, *Have we made any progress since Vancouver 1976?* Habitat International Coalition.
www.hic-net.org/articles.asp?PID=498